

Trophée TOURISME ENDURANCE 2020

Règlement TECHNIQUE



Permis d'organisation FFSA N° C 61 du 03 Mars 2020





=> OrganisationS O M M A I R E	D4
=> Utilisation du règlement Technique	
=> Déroulement des Vérifications Techniques	
=> Mesures et Instruments	
=> Rapport de Vérifications	
=> Pièces non-conformes	
Aut 4. Définition des véhicules suterisés	
Art. 1 - Définition des véhicules autorisés 1-1. Voitures éligibles	D2
1-1. Volidres engibles	
Art. 3 - Poids minimum	P3
Art. 4 - Moteurs	
Mise en route : Moteur - Boitier - Alimentation en air	P3
Art. 7 - Pneumatiques	
7-1. PIRELLI	P3
7-2. Caractéristiques	
7-3. Dimension des pneumatiques	
7-4. Limitation du nombre de pneumatiques	
7-4/1. Procédure d'enregistrement	
7-4/2. Pour les CLIO III Cup / CLIO IV Cup	
7-5. Pneumatiques Joker	P4
Art. 9 - Carrosserie extérieure	
9-1. Perte de carrosserie	
9-2. Anneau de remorquage	
9-2/1. Caractéristiques	
9-2/2. En cas de rupture du dispositif pendant la course	
9-2/3. En cas de non-conformité du dispositif	F0
Art. 10 - Intérieur du véhicule	
10-1. Structure anti-tonneau	
10-2. Vitres et Filet	P5
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur	P5
11-2. Liaison Radio	
11-3. Caméras embarquées et Vidéos	P5
11-3/1. Caméra embarquée obligatoire	
11-3/2. Caractéristiques	P6
Art. 12 - Carburant	
12-1. Contrôle et procédure	P6
12-2. Réservoir	
Art. 13 - Système d'éclairage	
13-1. Eclairage	P6
13-2. Essuie-glaces	P6
· ·	
Art. 14 - Bruit / Niveau sonore	ח
14-1. Echappement	P1
Art. 15 - Sécurité	
Extincteur	P7
=> Contacts	P7
Annexe N° 1 : Partenariat Pirelli	P8

=> Organisation

Sarl TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

419, avenue Bollée - 72000 LE MANS

Email: contact@trophee-endurance.fr / Site Internet: www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel Tél. 06 09 74 67 64 Fabrice Reicher Tél. 06 73 18 91 55 Yannick Dondel Tél. 06 03 70 52 08

=> Utilisation du Règlement technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N°C 61 en date du 3 Mars 2020.

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement/

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux "Règlements Techniques" et la "Règlementation Standard des Circuits "Asphalte" 2019-2020".

Seuls ces règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires techniques, sera communiquée à la Direction de course.

=> Déroulement des Vérifications Techniques

Le pilote devra se présenter aux Vérifications Techniques, au plus tard 1 heure après les Vérifications Administratives avec :

- Le Passeport technique de la voiture
- La Fiche d'homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe
- La Fiche d'homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques
- L'équipement complet du pilote : En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA 2020
- La copie de sa fiche "Vérification Administrative" validée (Engagement)
- Elles sont obligatoires en début d'épreuve avant les essais qualificatifs
- Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours
- Tout véhicule non vérifié et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer au meeting
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves
 Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Règlementations de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques, effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), le véhicule sera plombé "pose de scellé"
- Le passage au banc moteur se fera par un organisme agréé (Ex. : Oréca...)
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par un organisme possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier
- Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

- Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent En cas de conformité d'un moteur tournant :
- Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE

=> Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le CT feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

=> Rapport des Vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

=> Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA
- L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur, au jour de sa publication.
- En cas de non-conformité technique le TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné du meeting et/ou du Championnat 2020 avec annulation des points acquis.

Le NON-RESPECT de l'Article : Donnera lieu à l'annulation des points pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat.

Art. 1 - Définition des véhicules autorisés

1-1. Voitures éligibles

Préalablement à tout engagement, les concurrents devront s'assurer de l'éligibilité de leur voiture auprès du Responsable des CT :

- Groupes N, FN - F2000 - A, FA

- Coupes de Marque Tourisme conformes à leur réglementation d'origine
- GT de série
- TCR
- GT4 : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA en 2020 sont éligibles en TTE sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
 Les véhicules homologués GT4 sont admis à la condition qu'ils soient inscrits au Championnat de France GT FFSA SRO

 Championnat WTCC

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque meeting vaut validation du Règlement Technique
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (pour les Coupes de Marque entre autres).

Art. 3 - Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir
- En cas de litige le réservoir pourra être vidangé
- Lorsque le véhicule comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des vérifications techniques.

Art. 4 - Moteurs

- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (pour les Coupes de Marque entre autres).

Mise en route : Moteur - Boîtier - Alimentation en air

- Le démarreur est libre ainsi que ses contacteurs et câblages
 Il est permis d'isoler thermiquement et de ventiler le corps du démarreur et du collecteur d'échappement
- Il sera possible d'utiliser un moyen externe de ventilation à condition que cet appareil fonctionne uniquement avec une source d'énergie indépendante de 12 V
- Toute alimentation électrique de 110 ou 220 V est interdite sur la piste.

Pour les 206 S16:

- La cartographie du boîtier électronique est libre
- Le corps du boîtier doit rester d'origine sans aucun rajout de quelque sorte que ce soit
- Le faisceau de fils doit rester strictement d'origine, sans adjonction de fils supplémentaires
- Chaque voiture devra conserver son propre boîtier électronique

Pour le Trophée 2 :

- Seul l'air est autorisé comme comburant
- Les éléments constitutifs des boîtiers et conduits d'air sont libres Cette liberté doit être entendue dans la fonction du système sans aucune adjonction mécanique ou électrique
- L'utilisation de goulottes d'air devra s'effectuer sans découpe de la carrosserie, ni des passages de roues.

Art. 7 - Pneumatiques

7-1. PIRELLI (Annexe N°2 Partenariat Pirelli)

- Les véhicules devront obligatoirement, en Essais qualificatifs et en Course, utiliser les pneumatiques PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement.
- Les pneumatiques pourront être contrôlés par les Contrôleurs Techniques, le personnel Pirelli et/ou l'Organisation TTE à tout moment du meeting

7-2. Caractéristiques

- Toute modification de la structure des pneumatiques, rechapage, traitement de surface sont interdits
- Le panachage de tous pneumatiques particulièrement pluie, slick retaillé est interdit
- Les pneumatiques retaillés, hors préconisations justifiées du manufacturier sont interdits en Essais et en Course
- Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits
- Les pneumatiques de Tourisme (hors slick) devront porter la mention "E" ou "DOT".

7-3. Dimension des pneumatiques

Chaque véhicule devra utiliser les dimensions et duretés de gommes indiquées en Annexe 2 "TTE Pirelli Challenges - TTE Pirelli Series : Montes homologuées 2020".

Pour les 206 Endurance

- Seuls les pneumatiques 195/50/R15 de marque MICHELIN, sont autorisés.

7-4. Limitation du nombre de pneumatiques

Pour tous les concurrents inscrits au TTE Pirelli Challenges ou TTE Pirelli Series (sauf 206 et CLIO III & IV Cup), le nombre de pneumatiques slick est limité à 8 PNEUS, neufs ou usagés, pour les Essais qualificatifs et la course de 4 Heures. Les pneumatiques pluie sont libres.

7-4/1. Procédure d'enregistrement

- La Fiche d'Allocation Pneumatiques sera remise lors du Briefing Team Manager, à chaque concurrent pour chacune des voitures inscrites
- Le Team Manager devra relever le numéro des 8 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualificatifs et à la Course
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques devra être remise, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le début des Essais qualificatifs (sauf 206 et CLIO IVI & CLIO IVI cup) au local des Vérifications Techniques
- Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles
- Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide du Concurrent : TTE Pirelli Challenges et TTE Pirelli Series 2020".

7-4/2 Pour les CLIO III Cup / CLIO IV Cup

- Le nombre des pneumatiques utilisés pour les Essais qualificatifs restera libre (Dimensions : Voir Annexe 2 : Montes homologuées 2020)
- Le nombre de pneumatiques est limité à 6 PNEUS, neufs ou usagés, pour la course
- La Fiche d'Allocation Pneumatiques est à remettre, impérativement, au plus tard 30 minutes avant le départ de la course, au local des Vérifications Techniques.

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment du meeting, ayant une course de 6h, et selon les caractéristiques du tracé et des conditions rencontrées. Le cas échéant, les équipes se verront informer de ce changement au minimum 15 jours avant l'épreuve.

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des CT dans le stand pendant les Essais qualificatifs (sauf CLIO III et IV Cup) et la Course

7-5. Pneumatiques Joker

- Dans le cas d'une avarie, crevaison ou autres déformations avérées, qui remettrai en cause l'intégrité du pneumatique, le pneumatique défectueux sera examiné par le CT et pourra être remplacé par un pneumatique, neuf ou usagé, uniquement après accord du CT. Chaque pneumatique Joker devra être immédiatement déclaré dans la Fiche d'Allocation Pneumatiques dans l'espace prévu à cet effet auprès de l'équipe Technique du TTE
- Les pneumatiques Joker étant considérés hors quota, chaque concurrent disposera de 7 pneumatiques Joker par numéro de véhicule sur l'ensemble de la saison
- L'utilisation du pneumatique Joker sera soumis à l'approbation et signature du Commissaire Technique et du Team Manager. Le NON-RESPECT des Articles 7-1 / 7-2 / 7-3 / 7-4 / 7-5 : Donnera lieu à une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting.

Art. 9 - Carrosserie extérieure

9-1. Perte de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du CT).

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer un véhicule
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie
- Ces anneaux seront aisément identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer au meeting. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

Le NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Art. 10 - Intérieur du véhicule

10-1. Structure anti-tonneau

Le montage d'une armature de sécurité est obligatoire.

Elle peut être soit :

- Construite selon les exigences de la "Réglementation Technique / Articles 253.8" de l'année en cours
- Homologuée ou certifiée par une ASN (FFSA pour la France)
- Homologuée par la FIA conformément au "Règlement pour armature de sécurité".

Avant toute implantation d'arceau dans une nouvelle voiture, le concurrent devra s'informer auprès des Commissaires Techniques de la validation de ces équipements.

10-2. Vitres et filet

Vitres fermées

Si les vitres sont en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores, sur les vitres latérales sont obligatoires

- Epaisseur maximum : 100 microns
- Ouverture des vitres est libre

Filet

L'utilisation d'un filet fixé sur la structure anti-tonneau est obligatoire. Ce filet doit être placé côté conducteur et avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19 mm
- Dimension minimum des ouvertures : 25x25 mm
- Dimension maximum des ouvertures : 60x60 mm.

Art. 11 - Accessoires additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur, marque TAG-HEUER by Chronolec de type Protime Elite fil (Option Messenger OLED autorisée) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur
- De son bon état de fonctionnement en permanence
- De se trouver constamment en état de fonctionnement (En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier) Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit.

11-2. Liaisons Radio

Liaison radio: Liaisons radio: stand=>pilote ou pilote=>stand sont libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture (Panneautage, radio embarguée, GSM...)
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son Team Manager.

11-3. Caméra embarquée et vidéos

Voir règlementation du Livret technique FFSA.

11-3/1. : Caméra embarquée obligatoire

- La caméra doit être montée de façon à filmer la piste vers l'avant
- Les données du système de caméra embarquée peuvent être utilisées par les CS et le DC pour enquêter sur tout incident
- Le concurrent est responsable de son bon fonctionnement.

11-3/2. Caractéristiques

- Avoir une carte mémoire d'une capacité suffisante pour enregistrer une course de 4H (6H a Mans pour le TTE Pirelli Series)
- Être activée et en mode enregistrement pendant toute la séance d'essais qualificatifs
- Être activée et en mode enregistrement dès le départ du tour de formation et pendant toute la course
- La carte mémoire ne peut pas être retirée par le pilote avant la fin du parc fermé.

Sur demande expresse de la Direction de Course, la lecture de la carte mémoire pourra être exigée à tout concurrent aux fins de statuer sur un évènement survenu en essais comme en course.

En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut un mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, Commissaire Technique).

Il devra produire les images demandées par la Direction de Course sur son propre ordinateur.

Le NON-RESPECT de l'Article 11-3/1. : Refus de validation lors des Contrôles Techniques

Le NON-RESPECT de l'Article 11-3/2. : Aux essais qualificatifs : annulation de tous les temps et départ en dernière ligne Le NON-RESPECT de l'Article 11-3/2. : En course : A l'appréciation du Collège des CS, pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.

Art. 12 - Carburant

12-1. Contrôle et Procédure

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
 - 3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs :
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent
 - Échantillon N°3 : conservé par les commissaires techniques pour d'éventuelles contre-expertises
- Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant
- Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3
- Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaire à l'analyse après les qualifications ou les courses
- L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considéré comme une non-conformité.

12-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Les réservoirs additionnels sont interdits
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

Art. 13 - Système d'éclairage

13-1. Eclairage

- LES LEDS SONT INTERDITS sauf pour les voitures équipées d'origine de phares à leds (Ex. : Ligier). Par contre, les phares additionnels à leds sont interdits
- Les phares de série doivent conserver leur configuration et fonctionnement d'origine
- Les clignotants et les feux arrières ou un feu pluie doivent rester en état de fonctionnement et les catadioptres sont obligatoires

Les voitures n'ayant pas de phares d'origine devront s'équiper obligatoirement :

- A l'AVANT : 2 phares, comportant 2 faisceaux lumineux minimum ou 4 faisceaux maximum Pour les véhicules non munis d'éclairage d'origine, un bloc de 4 leds de chaque côté sera autorisé
- A l'ARRIERE : 5 points différents (2 points par côté minimum)
- 2 Feux d'une puissance de 7 watts alimentés en même temps que les éclairages avant
- 2 Feux STOP d'une puissance de 21 watts
- 1 Feu PLUIE d'une puissance de 15 watts / Type FIA carré à 56 leds

En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

Le NON-RESPECT de l'Article 13-1 : Entraînera la disqualification du meeting voire du championnat.

13-2. Essuie-glaces

- Au moins un essuie-glace en état de fonctionnement est obligatoire pour les voitures munies d'un pare-brise.

Art. 14 - Bruit / Niveau sonore

14-1. Echappement

- Conforme au "Règlement standard des circuits"
- Niveau sonore pour les circuits :

• En statique :

La mesure sera faite conformément à la Réglementation Technique FFSA <u>Art.4.2.3.1</u>"Méthode de mesure du bruit" valeur maximale autorisée est de 100 dB à 75% du régime maxi

• En dynamique :

La valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance selon la procédure suivante :

- La mesure du bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide, tel que décrit dans la Publication 179 (1065) "Sonomètre de précision" de la Commission Electronique Inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.
- La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le CT et validée par le Collège des CS Position du sonomètre :
- Axe de mesure : perpendiculaire à la piste / Hauteur : 1,30 m par rapport au sol.

Art. 15 - Sécurité

Extincteur

- En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA 2020.

Obligations:

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.

Pour les commandes manuelles :

- Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

=> Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France **Email** : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54 Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71 lefortd@free.fr jc.brigaud@wanadoo.fr

Annexe N°1 : Partenariat Pirelli / Ivalto
Annexe N°2 : Dimension des pneus (Pirelli)



ANNEXE N°1 du Règlement Technique Partenariat PIRELLI

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

2/01/2020

Art. 7 - PNEUMATIQUES

7-1. PIRELLI

A - SERVICES AUX CONCURRENTS

La Société PIRELLI sera présente sur l'ensemble des meetings de la saison pour la vente des pneumatiques. Les pneumatiques utilisés pendant les Essais qualificatifs et les Courses devront obligatoirement être achetés via l'intermédiaire de la Société IVALTO, distributeur officiel de la gamme Compétition en France.

En dehors des courses du TTE, vous pouvez vous adresser au :

- Support technique, aux heures ouvrées
 - o Tél. 04 37 41 74 34
 - Mail: tte@ivalto.com
- Livraison sous 48 heures en France Métropolitaine (délais et tarifs informatifs non garantis)
- Frais de port à tarifs dégressifs par pneu :
 - o 12,00 € HT => de 0 à 2 pneus
 - o 9,90 € HT => de 3 à 9 pneus
 - o 8,00 € HT => de 10 à 23 pneus
 - o Franco de port, au-delà de 24 pneus

Livraison en express en 24 heures en France Métropolitaine

o 18,00 € HT

Le service de montage et démontage de pneumatiques sera réalisé gratuitement sur toutes les épreuves.

B-TARIFS

Les tarifs PNEUMATIQUES PIRELLI sont consultables :

https://www.trophee-endurance.fr/service-pneumatiques/

C - DOTATIONS AUX CONCURRENTS

PNEUMATIQUES GRATUITS:

L'Organisateur remettra gratuitement les pneumatiques gratuits correspondants aux montes homologuées du véhicule selon la règle d'allocation suivante :

- 1 pneu à la 2ème participation
- 1 pneu à la 4^{ème} participation
- 1 pneu à la 6ème participation

Cette allocation se fera uniquement par le numéro de course des véhicules.

L'Organisateur n'allouera pas ces dotations si le véhicule concerné n'a pas respecté la Charte Graphique lors des épreuves.

WELCOME PACK:

La Société PIRELLI remettra à chaque pilote du TTE Pirelli Challenges et TTE Pirelli Series un "Welcome Pack Pirelli".





MONTES HOMOLOGUEES PIRELLI - TROPHEE TOURISME ENDURANCE 2020

TTE PIRELLI SERIES – TTE PIRELLI CHALLENGES – FORMULA CUP

					SL	SLICK			PLI	PLUIE	
		DIMENSIO	DIMENSIONS JANTES	AVANT	L,	ARRIERE	RE	AVANT	TN	ARRIERE	ERE
VEHICULES	CATEGORIES	AV	AR	MIQ	GOMME	DIM	GOMME	DIM	GOMME	DIM	GOMME
Alpine A110 Cup/GT4	TTE Pirelli Series	18" x 9J	18" x 9J	245/645-18	рн/рнв	265/645-18	DH/DHB	245/645-18	WH	265/645-18	WH
Aston Martin Vantage GT4 (2018)	TTE Pirelli Series	$18" \times 10J$	18" x 11J	265/645-18	DH/DHB	305/660-18	DH/DHB	265/645-18	WH	305/660-18	WH
Aston Martin Vantage GT4 (2019)	TTE Pirelli Series	18" x 10.5J	18" x 11J	305/660-18	DH/DHB	305/680-18	DH/DHB	305/660-18	WH	305/680-18	MH
Audi R8 LMS GT4	TTE Pirelli Series	18" x 11J	18" × 12J	305/645-18	DH/DHB	315/680-18	DH/DHB	305/645-18	WH	315/680-18	WH
BMW M4 GT4	TTE Pirelli Series	18" x 11J	18" x 11J	305/660-18	DH/DHB	305/660-18	DH/DHB	305/660-18	WH	305/660-18	WH
Silhouette GC10 V6	TTE Pirelli Series	18" x 10J	18" x 12J	265/645-18	DH/DHB	305/680-18	DH/DHB	265/645-18	WH	305/680-18	WH
Silhouette GC10 V6 - light	TTE Pirelli Series	18" x 10J	18" × 12J	265/645-18	DH/DHB	305/680-18	DH/DHB	265/645-18	WH	305/680-18	WH
Ginetta G50/G55 GT4	TTE Pirelli Series	18" x 9J	18" x 10J	245/645-18	DH/DHB	265/645-18	DH/DHB	245/645-18	WH	265/645-18	WH
Ligier JSP Cup	TTE Pirelli Series	18"×9J	18" x 10J	265/645-18	DH/DHB	285/645-18	рн/рнр2	265/645-18	WS	265/645-18	WS
Maserati Granturismo GT4	TTE Pirelli Series	18" x 11J	18" x 13J	305/660-18	DH/DHB	325/705-18	DHD2/DHE	305/660-18	WH	325/705-18	WH
Mercedes AMG GT4	TTE Pirelli Series	18" x 11J	18" × 11J	305/660-18	DH/DHB	305/680-18	рн/рнв	305/660-18	WH	305/680-18	WH
Mitjet ST 3.5L	TTE Pirelli Series	18" x 10J	18" × 10J	265/660-18	DH/DHB	265/660-18	DH/DHB	265/660-18	WS	265/660-18	WS
Nissan 350Z / 370Z GT4	TTE Pirelli Series	18" x 10.5J	18" x 11J	285/645-18	DH/DHD2	305/660-18	DH/DHB	265/645-18	WS	305/660-18	WH
Peugeot 308 Racing Cup	TTE Pirelli Series	18" x 10J	$18" \times 10J$	285/645-18	DH/DHD2	285/645-18	DH/DHD2	265/645-18	WS	265/645-18	WS
Porsche 996 GT3 Cup	TTE Pirelli Series	18" x 9J	18" x 11J	245/645-18	DH/DHB	305/680-18	он/рнв	245/645-18	WH	305/680-18	WH
Porsche Cayman GT4 Clubsport MR	TTE Pirelli Series	18" x 9J	18" x 10.35J	265/645-18	DH/DHB	305/680-18	DH/DHB	265/645-18	WH	305/680-18	WH
Porsche 718 Cayman GT4 Clubsport MR (2019)	TTE Pirelli Series	18" x 9J	18" x 10.35J	265/645-18	DH/DHB	305/680-18	DH/DHB	265/645-18	WH	305/680-18	MH
Seat Leon Supercopa MKII	TTE Pirelli Series	18" x 9,5J	18" x 9,5J	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	WS	265/645-18	WS
Seat Leon Cup Racer MKIII	TTE Pirelli Series	18" x 10J	18" × 10J	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	WS	265/645-18	WS
TCR (VW Golf, Seat Cupra, Audi RS3, Opel Astra)	TTE Pirelli Series	18" x 10J	$18" \times 10J$	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	WS	265/645-18	WS
VW Sirocco	TTE Pirelli Series	18" x 10J	18" × 10J	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	DH/DHB	265/645-18	WS	265/645-18	WS
BMW 130i	TTE Pirelli Challenges	18" x 9J	18" x 9J	245/645-18	DH/DHB	245/645-18	DH/DHB	245/645-18	WS	245/645-18	WS
Honde Civic	TTE Pirelli Challenges	17" x 8J	17" × 8J	245/620-17	НО	245/620-17	Н	245/620-17	WS	245/620-17	WS
Hyundai Coupé V6	TTE Pirelli Challenges	17" x 8J	17" x 8J	245/620-17	Н	245/620-17	Н	245/620-17	WS	245/620-17	WS
Mitjet 2.0L	TTE Pirelli Challenges	18"×9J	18" x 9J	245/645-18	DH/DHB	245/645-18	DH/DHB	245/645-18	WS	245/645-18	WS
Mitjet 2.0L	TTE Pirelli Challenges	18"×9J	18" x 9J	245/40-18 (97Y)	TROFEO R	245/40-18 (97Y)	TROFEO R	245/645-18	WS	245/645-18	WS
Lotus Exige Cup	TTE Pirelli Challenges	16" x 6J	17" x 8J	200/600-16	DM	225/625-17	Н	200/600-16	WS	225/625-17	WS
Lotus S1	TTE Pirelli Challenges	15" x 6J	15" x 8J	190/580-15	DM	225/580-15	DM	190/580-15	N3	200/600-17	WS
Peugeot RCZ Racing Cup	TTE Pirelli Challenges	18" x 9J	18" x 9J	245/645-18	рн/рнв	245/645-18	DH/DHB	245/645-18	WS	245/645-18	WS
Renault Clio 3 / 4 Cup	TTE Pirelli Challenges	17" x 8J	17" x 8J	225/625-17	DHH	225/625-17	DHH	225/625-17	WS	225/625-17	WS
Renault Clio 5 Cup	TTE Pirelli Challenges	17" × 7J	17" x 7J	225/625-17	DHH	225/625-17	DHH	225/625-17	WS	225/625-17	WS
Formule Renault, Tatuus, Mygale	Free Racing - Formula Cup	13" x 8J	13" x 10J	200/540-13	DM	250/575-13	DM	200/540-13	CINTURATO	250/575-13	CINTURATO

Tout véhicule engagé dans l'une de ces 3 catégories devra obligatoirement respecter la monte préconisée lors des essais qualificatifs et course(s).

Pour tout concurrent souhaitant s'engager dans l'une de ces 3 catégories et dont le véhicule n'est pas dans la liste ci-dessus, merci de vous rapprocher du TTE.